

COMMUNE DE CATENAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 octobre 2016

L'an deux mil seize, le jeudi vingt octobre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Norbert CAJOT, Maire.

Présents : M. Éric PHILIPPE, Mme Émilie LÉBOUCHER, M. Alain DOUBLET, M. Alain OLIVIER, M. Didier CUVILLY, Mme Chantal DONCKELE, M. Patrick ROBIN, M. Philippe CAUVILLE, Mme Maryse TREHIN

Absents excusés : M. Bertrand RETOUT, M. Jean-Claude FLEURY, Mme Marie GUENET, Mme Isabelle QUINTARD, Mme Isabelle LEMERCIER

Procuration :

Mme Isabelle LEMERCIER donne procuration à Mme Émilie LÉBOUCHER

M. Jean-Claude FLEURY donne procuration à M. Norbert CAJOT

M. Bertrand RETOUT donne procuration à Mme Maryse TREHIN

Mme Marie GUENET donne procuration à Mme Chantal DONCKELE

Secrétaire de séance : Mme Chantal DONCKELE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 14

FUSION SYMAC ET SIBA

Le maire expose aux membres du conseil municipal que Madame la Préfète sollicite l'avis des communes et des communautés de communes adhérentes au SYMAC (Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et d'entretien du bassin versant de l'Andelle et du Crevon) sur le projet de fusion de ce syndicat avec le SIBA (Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Andelle et de ses affluents).

Vu l'article L.5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'étude de gouvernance réalisée d'octobre 2011 à mars 2013 a conclu au bien-fondé d'une fusion avec les territoires de l'Eure,

Considérant que ce nouveau périmètre va dans le sens d'une gestion cohérente et pertinente du bassin-versant de l'Andelle,

Considérant que cela favorisera la poursuite et la pérennité des actions entreprises depuis plus de 10 ans sur l'Andelle,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de périmètre et les statuts l'accompagnant, reçus des services de la Préfecture de la Seine-Maritime par courrier du 22 septembre 2016,
- Autorise le Maire à engager toute démarche et signer tout document concernant cette opération.

DECISION MODIFICATIVE - INTERETS

Suite à une erreur d'inversion dans le budget primitif 2016, il manque 40 € dans le compte 66111 – intérêts réglés à l'échéance du chapitre 66- Charges financières.

M le Maire propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Dépenses

66111 – Intérêts réglés à l'échéance	+ 40 €
61522 – Entretien de bâtiments	- 40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessus.

LOCATION DES SALLES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations des 21 septembre 2006, 18 octobre 2007 et 25 juin 2012 réglementant la location des salles municipales.

Il propose de revoir les tarifs et les conditions de location.

Les salles resteraient louer exclusivement par les habitants de Catenay.

Il propose de faire un tarif à la journée en semaine uniquement.

Le tarif « 2 jours » se fera pour :

- Le week-end soit du vendredi midi au lundi matin ;
- La veille de jour férié et le jour férié.

Pour les dates d'été et d'hiver, il propose :

- Été : du 01 mai au 30 septembre ;
- Hiver : du 01 octobre au 30 avril.

Il propose les tarifs suivants :

Salle de la Châtaigneraie		
	1 jour en semaine	Week-end / Veille + Jour Férié
ETE – 01/05 au 30/09	250 €	320 €
HIVER – 01/10 au 30/04	300 €	400 €

Salle de la Briqueterie		
	1 jour en semaine	Week-end / Veille + Jour Férié
ETE – 01/05 au 30/09	120 €	180 €
HIVER – 01/10 au 30/04	150 €	230 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de revoir les conditions et les tarifs des salles comme ci-dessus, à partir du 1^{er} janvier 2017.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DU SIAEPA DU CREVON

Monsieur le Maire et Monsieur Éric PHILIPPE informent le conseil municipal que le SIAEPA du Crevon a fourni son rapport sur le prix et la qualité des services de ce syndicat.

Après avoir entendu la lecture du rapport, le conseil municipal n'émet aucune observation.

Fait et délibéré ce jour,

Le Maire,
Norbert CAJOT